

# Bulletin d'adhésion

du 1er janvier au 31 décembre

# 2020

J'adhère au parti politique
  Je rejoins le réseau des coopérateurs
  Je fais un don

NOM-ANV ..... Prénom-Raganv .....  
 Rue, lieu-dit-Straed, kêriadenn.....  
 Code postal-Kod post..... Commune-Kumun..... Tél fixe-Pgz.....  
 Tél portable..... Adresse mail-Postel.....  
 Date de naissance-Deiziad ganedigezh :..... Sexe :..... Profession—Micher.....  
 Mandat(s) électif(s) :.....

**Adhérent** : Montant de ma cotisation pour l'année 2020 : .....euros

- Par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement d'Europe Ecologie-Les Verts Bretagne
- Par prélèvement automatique mensuel (remplir le **formulaire d'autorisation** en y joignant un RIB)
- Par prélèvement automatique trimestriel (remplir le **formulaire d'autorisation** en y joignant un RIB)
  - L'adhésion se fait à l'année civile du 1er janvier au 31 décembre (prélèvement chaque fin de mois ou fin de trimestre selon le cas).
  - En cas d'adhésion en cours d'année, le prélèvement est réparti sur les mois ou les trimestres restants.

ou  **Donateur** : Montant de mon don à EELV : .....euros

ou  **Coopérateur** : Dès 20 € (étudiants/précaires :10 euros) : .....euros

- J'accepte de recevoir des SMS de la part d'Europe Écologie Les Verts
- J'accepte de recevoir des courriels de la part d'Europe Écologie Les Verts

Date :

Signature :

Il est préférable de régler par chèque ou prélèvement automatique en région (adresse ci-dessous).

Vous avez aussi la possibilité d'ADHESION EN LIGNE à partir du site internet (paiement sécurisé par carte bancaire).  
Aller sur la page <http://rejoindre.eelv.fr> et laissez vous guider.

**Adhésion à prix libre**  
 Cette grille de cotisation présente le niveau de cotisation attendue en fonction de votre revenu mensuel. Les niveaux de cotisation présentés ci-dessous sont indicatifs, et laissent la possibilité à chacun de tenir compte de sa situation personnelle, familiale et sociale du moment.

REVENU MENSUEL	COTISATION ANNUELLE
< 1200 €, précaires, étudiants...	36 €
1200 €	55 €
1300 €	80 €
1400 €	100 €
1600 €	120 €
1800 €	160 €
2000 €	200 €
2300 €	230 €
2500 €	250 €
2800 €	300 €
> 3000 €	Au moins 0.8 % de votre revenu annuel

Abattement 25 € par personne à charge (enfant, conjoint sans revenu...) dans la limite d'une cotisation minimale de 36 €

**EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS BRETAGNE**  
 14 bd Hérault 22000 SAINT-BRIEUC



Europa Ekologiezh Ar re c'hlas  
Breizh/Bretagne

# Adhérer Coopérer Soutenir

## 2020

Bonjour,

Nous vous invitons à rejoindre Europe Ecologie Les Verts Bretagne (*retrouver la liste des groupes locaux dans chaque département sur le site <http://bretagne.eelv.fr/>*).

Vous pouvez choisir d'être adhérent-e ou coopérateur-trice, suivant le mode d'engagement souhaité, en fonction de vos envies, de vos aspirations :

► **Adhérer au parti politique Europe Ecologie Les Verts**, c'est participer aux décisions du mouvement (élections, priorités stratégiques et programmatiques, choix budgétaires, responsabilités internes),

► **Rejoindre le réseau des coopérateurs**, c'est participer à la vie du mouvement (mobilisations, Etats-généraux, agoras, commissions thématiques...).

**Adhérent-e ou coopérateur-trice, parti et réseau : l'enjeu, c'est de permettre à chacun-e de trouver la forme de militantisme qui lui convient !**

Pour adhérer, coopérer ou faire un don, vous pouvez compléter le bulletin d'adhésion au verso et le renvoyer par courrier à l'adresse du secrétariat régional, en rédigeant votre chèque à l'ordre de : *Association de financement d'Europe Ecologie -Les Verts Bretagne*.

**Le paiement à l'année est préférable, le paiement mensuel est possible.** Si vous souhaitez le prélèvement automatique mensuel sur votre compte bancaire ou postal, remplissez le **formulaire d'autorisation** ci-joint en y joignant un **relevé d'identité bancaire (RIB)**.

Cordialement,  
Le Bureau Exécutif Régional

En **adhérant, coopérant** ou **en faisant un don**, vous bénéficiez d'une **déduction fiscale égale à 66 % du montant de votre versement.**

*La loi limite à 7500 € par an les versements effectués à un parti politique par un particulier.*

*L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros.*

*Votre adhésion sera effective dès réception de votre paiement et après enregistrement par les instances d'Europe Écologie Les Verts de votre région et ce, dans un délai **maximum de deux mois**.*

*Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant en vous adressant à :*  
**donneespersonnelles@eelv.fr**

**Europe Ecologie Les Verts Bretagne**

14 bd Hérault 22000 SAINT-BRIEUC

Tel. 02 96 61 51 68 - courriel : [secretariat.eelvbzh@free.fr](mailto:secretariat.eelvbzh@free.fr)